

<https://enseignants.se-unsa.org/A-ce-niveau-d-engagement-je-merite-un-salaire-decent>



Enseignants de l'Unsa

À ce niveau d'engagement, je mérite un salaire décent !

- Je suis... - PsyEN -

Date de mise en ligne : lundi 19 novembre 2018

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

À ce niveau d'engagement, je mérite un salaire décent !

Le corps unique des PsyEN devrait permettre une réelle reconnaissance de la profession.

Cette reconnaissance doit passer par une rémunération identique à celle des agrégés, possible à condition de décaler les dates du concours !

En effet, si le concours n'avait pas lieu en cours de master 2 mais après l'obtention de celui-ci, les textes réglementaires appliqueraient la même rémunération que l'agrégation.

Le texte réglementant l'indemnité Rep/Rep+ doit être toiletté, afin que cette indemnité soit versée équitablement. Les déplacements et les repas doivent être remboursés à la hauteur des frais engagés, de même que les frais inhérents à la participation aux colloques, groupes d'analyse de pratique, journées portes ouvertes des établissements du secondaire...

Par ailleurs, le SE-Unsa revendique une véritable unicité du corps, avec l'alignement du régime indemnitaire des PsyEN EDO sur celui, bien plus favorable, des EDA.

De même, l'évolution de carrière doit être équitable quelle que soit la spécialité.

À défaut d'une augmentation conséquente du volume de recrutement, les heures supplémentaires occasionnées par le surcroît significatif de travail doivent être rétribuées.

Les missions de formation dévolues aux PsyEN (inscrites dans les textes réglementaires) doivent permettre l'accès à la classe exceptionnelle au titre du vivier 1, au même titre que les enseignants maîtres formateurs ou les formateurs académiques. Au-delà, les missions de PsyEN ne relèvent-elles pas d'une fonction particulière ?

Les missions des directeurs de CIO doivent également être revalorisées.

[>> Retrouvez l'ensemble des propositions du SE-Unsa](#)